

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 14 OCTOBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 14 octobre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en présentiel le 30 septembre deux mille vingt et un, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christine **JANODET** - Maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Christine **JANODET**, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

Jean-François CHAZOTTES - Imène BEN CHEIKH - Hamide KERMANI - Nathalie BESNIET - Stéphanie BARRÉ - Thierry ATLAN - Farid RADJOUH - Sana EL AMRANI - Karine BETTAYEB - Frank-Éric BAUM - Alain GIRARD - Thierry CHAUDRON - Maribel AVILES CORONA.

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

Marilyne HERLIN - Ramzi HAMZA - Josiane DAUTRY - Mylène DIBATISTA - Jinny BAGÉ - Roselyne CHARLES ELIE NELSON - Yann GILBERT - Seydi BA - Malikat VERA - Malika LEMBA - Brahim MESSACI - Noëline TANFOURI - Sylvain CAPLIER - Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER - Philippe BOURIACHI - Nicole DURU BERREBI - Christophe DI CICCO

ETAIENT REPRESENTES

- **Dahmane BESSAMI** donne son pouvoir et est représenté par Thierry ATLAN
- **Renaud LERUDE** donne son pouvoir et est représenté par Alain GIRARD
- **Rhéra SIONIS-HASSOUNI** donne son pouvoir et est représentée par Christine JANODET
- **Kathy GUERCHE** donne son pouvoir et est représentée par Philippe BOURIACHI

- Hamide KERMANI arrivera en retard et donne pouvoir à Imène BEN CHEIKH
- Seydi BA est arrivé à 19h05
- Hamide KERMANI est arrivé à 20h00
- Sana ELAMRANI est arrivée à 19h08
- Florence AÏT-SALAH-LECERVOISIER quitte la séance à 23h29

1- Désignation d'une secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du Conseil.

Madame Sana EL AMRANI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction. Elle l'a acceptée.

Vous avez sur table un vœu déposé par Madame Florence AIT SALAH, pour lequel nous devons voter l'urgence :

Avant cela, je veux préciser que la question de l'inscription à l'agenda mémoriel de la ville de la date du 17 octobre 1961 mais aussi du 8 mai 1945 ou du 20 décembre 1848 a déjà été abordée dans cette enceinte à plusieurs reprises à l'occasion de vœux présentés par M. BOURIACHI.

Cette année, nous avons déjà eu à en débattre le 4 février, le 1^{er} avril et le 3 juin. A chaque fois, j'ai indiqué que la ville ne modifiera pas son calendrier mémoriel qui rythme la vie de notre ville depuis des décennies sauf à ce que l'Etat en prenne la décision.

C'est d'ailleurs dans ce sens que nous avons voté pour le vœu présenté par M. BOURIACHI au conseil du 3 juin.

Je m'étais engagée à ce qu'une stèle commémorant la mémoire de toutes les victimes de la colonisation française soit posée. C'est chose faite depuis aujourd'hui. Ainsi, la ville reconnaît toutes les souffrances des peuples qui ont eu à subir la colonisation.

Donc, parce que ce vœu présenté est une redite écrite différemment de ceux de M. BOURIACHI, et que j'ai déjà répondu à la question portée dans ce vœu, la majorité municipale ne votera pas l'urgence.

29 voix se prononcent **CONTRE l'urgence** : majorité (27), Nicole DURU BERREBI et Christophe DI CICCIO.

6 voix se prononcent **POUR l'urgence** : Noëline TANFOURI et Brahim MESSACI pour le groupe Agir, Sylvain CAPLIER et Florence AÏT SALAH pour le groupe Pour Orly, Philippe BOURIACHI et Kathy GUERCHE pour le groupe Ensemble construisons notre avenir.

L'urgence n'est pas adoptée.

2 - Approbation du procès-verbal du 1^{er} juillet 2021.

6 voix se prononcent CONTRE l'approbation : Philippe BOURIACHI et Kathy GUERCHE pour le groupe Ensemble construisons notre avenir, Sylvain CAPLIER

et Florence AÏT SALAH pour le groupe Pour Orly, Noëline TANFOURI et Brahim MESSACI pour le groupe Agir.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 1^{er} juillet 2021 est adopté.

3 – Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire en vertu de la délégation de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donnée par le Conseil municipal par délibération du 4 juillet 2020 en application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

- Monsieur Philippe BOURIACHI demande des précisions sur les décisions 304/305/307/315/316/317/318/319/324/344/345/346/348/349/365/368/369/370/371/372/373/374/375/376/378/379/380/382/384/385/386/387/389/400/403/404/409/411/412/418/421/422/424/427/429/430/431/432/433.
- Monsieur Brahim MESSACI demande des précisions sur les décisions 301/302/308 à 312/416/421.
- Monsieur Christophe DI CICCIO demande des précisions sur la décision 348.

4 - Communications de la Municipalité.

Depuis notre dernière séance du 1^{er} juillet, les animations estivales, portées par la Direction Jeunesse, Sports et Citoyenneté et son élu, Hamide KERMANI, ont été un grand succès. Le « village été », installé au Parc Méliès, a offert des activités variées pour tous les goûts et tous les âges, avec en point d'orgue le vendredi soir des spectacles de grande qualité et, le samedi, la présence de nos associations.

La fin de l'été a été également très animée grâce aux vitamines pour la reprise.

L'été est aussi la période des travaux dans les écoles. Chaque année, nous entretenons l'ensemble de nos établissements scolaires.

Par ailleurs, nous sommes engagés dans un programme d'investissement pour rénover en profondeur nos écoles qui datent toutes des années 60.

L'école maternelle Noyer Grenot a bénéficié d'un agrandissement avec la création de salles de classes, de dortoirs et d'un espace de restauration.

Le groupe scolaire Joliot Curie a fait l'objet de déménagements et tout particulièrement les maternels qui sont désormais installés dans l'école Joliot Curie B.

Cette opération s'est faite en un temps record qui n'a pas permis de régler l'ensemble des points techniques. Certains sont en cours, d'autres interviendront dans l'année. J'ai réuni avec Imène BEN CHEIKH et Alain GIRARD les parents

d'élèves lundi 11 octobre afin d'évoquer avec eux l'ensemble des points encore à ajuster.

Cela fait l'objet d'une question diverse de M. DI CICCIO. J'aurai donc l'occasion d'entrer plus en détail dans les considérants techniques.

Nous avons passé une rentrée scolaire réussie malgré un contexte sanitaire pesant toujours sur les équipes.

Nous avons engagé le processus de vaccination des collégiens de la ville mais aussi de certains établissements scolaires des communes des alentours.

Parmi les autres événements marquants de la rentrée, il y a également la consultation lancée autour de la reprise en gestion publique de l'eau potable pour 9 villes du territoire dont la nôtre. Plus de 1100 *Orlysiennes et Orlysiens* ont participé à cette consultation et je les en remercie. Nous sommes donc aujourd'hui en phase active de préfiguration de cette régie publique.

Côté agenda municipal, nous nous sommes retrouvés le 29 août pour la commémoration de la libération de Paris.

Le 11 septembre, *les Orlysiennes et Orlysiens* étaient très nombreux au rendez-vous du forum des activités de loisirs.

Le même jour, en soirée, nous avons rendu hommage à la mémoire de Salvador ALLENDE avec les membres de la communauté chilienne d'Orly.

Le 14 septembre, nous avons organisé une réunion de présentation du plan de mobilité durable qui est entré depuis dans une phase de concrétisation avenue de l'Aérodrome et avenue Adrien Raynal notamment.

Vendredi 24 septembre, le centre culturel a ouvert en beauté sa saison culturelle.

Samedi 25 septembre, l'association Passerelle Orly Sud, en partenariat avec le Conseil de quartier Est, organisait une déambulation qui a réuni plus d'une centaine *d'Orlysiennes et d'Orlysiens*.

Le 30 septembre, j'ai eu le plaisir avec Jean-François CHAZOTTES de visiter l'impressionnant chantier de la gare « Pont de Rungis » de la ligne 14.

Par ailleurs, puisque je parle transports, sachez que j'ai saisi le Préfet de Région afin qu'il accorde à Kéolis, l'exploitant du T9, le droit de graisser les rails afin de mettre fin aux bruits stridents du tramway quand il est dans une courbure.

La semaine dernière, les seniors de la ville se sont enfin retrouvés lors de la semaine bleue. Nous étions plusieurs élus du conseil municipal à les avoir applaudis lors de leur comédie musicale mardi 5 octobre et lors du défilé et du bal qui ont clôturé cette semaine d'échanges et de réflexion.

Mercredi 6 octobre, nous avons inauguré notre maison des projets et du développement durable qui offre conseils et informations. N'hésitez pas à en pousser la porte pour revêtir le casque de réalité virtuelle vous permettant de parcourir les projets de la ville en 3D.

Samedi dernier, j'ai distribué au nom du Conseil départemental les Ordival aux collégiens de Dorval et de Desnos entrant en 6^e. Pour les collégiens des établissements privés sous contrat, la distribution se fera après les vacances de la Toussaint.

Dimanche 10 octobre, nous nous sommes mobilisés tous ensemble pour la lutte contre le cancer du sein à l'occasion de notre traditionnelle course « L'Orlytienne ».

Enfin, puisque vous m'aviez interpellée sur la lutte contre l'abstention lors des échéances électorales, je vous encourage à répondre à la consultation citoyenne lancée par l'assemblée nationale sur l'abstention et la participation électorale. C'est une question centrale de notre démocratie qui nous concerne tous.

Résultats du vote des rapports :

35 conseillers municipaux, dont 27 membres de la majorité et 8 membres de l'opposition.

Rappel de la composition de groupes d'opposition :

- Groupe AGIR : Noëline TANFOURI, Brahim MESSACI **2 x AGIR**
- Groupe ENSEMBLE CONSTRUISONS NOTRE AVENIR : Philippe BOURIACHI, Kathy GUERCHE **2 x ENSEMBLE CONSTRUISONS NOTRE AVENIR**
- Groupe POUR ORLY : Florence AÏT SALAH, Sylvain CAPLIER **2 x POUR ORLY**
- Non-inscrits : Nicole DURU BERREBI, Christophe DI CICCO

5-1 Rapport d'orientation budgétaire 2022.

Adopté à la majorité.

2 votes contre du groupe « Agir »,

1 abstention du groupe « Pour Orly ».

5-2 Instauration d'une Taxe d'aménagement (TAM) majorée sur certains secteurs de la ville.

Adopté à la majorité.

6 votes contre : 2 du groupe « Agir », 2 du groupe « Pour Orly », Nicole DURU BERREBI et Christophe DI CICCO.

6-1 Modification du tableau des emplois permanents et des effectifs.

Adopté à l'unanimité.

6-2 Mise à disposition d'un véhicule municipal à l'attention de Madame la Maire d'Orly.

Adopté à la majorité.

4 votes contre : 2 du groupe « Agir » et 2 du groupe « Pour Orly ».

6-3 Reconduction des permanences départementales à Orly – signature de la convention de partenariat entre le Département du Val-de-Marne et la ville.

Adopté à l'unanimité.

6-4 Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commande pour la passation d'un marché de prestations de nettoyage des locaux et des vitres.

Adopté à la majorité.

2 votes contre du groupe « Ensemble construisons notre avenir ».

7-1 Instauration du droit de préemption urbain renforcé dans le secteur du SÉNIA et délégation du Conseil municipal à la Maire d'Orly relative à l'exercice du droit de préemption renforcé au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Adopté à la majorité.

4 votes contre : 2 du groupe « Agir » et 2 du groupe « Pour Orly ».

Une abstention de Nicole DURU BERREBI.

7-2 Approbation de la Convention d'intervention foncière sur le SÉNIA entre l'Établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF), les Villes d'Orly et de Thiais, l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et l'Établissement public d'aménagement Orly-Rungis Seine Amont (EPAORSA).

Adopté à la majorité.

4 votes contre : 2 du groupe « Agir » et 2 du groupe « Pour Orly ».

Une abstention de Nicole DURU BERREBI.

7-3 Approbation de la Convention d'intervention foncière sur le SÉNIA entre l'Établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF), les Villes d'Orly et de Thiais, l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, l'Établissement public d'aménagement Orly-Rungis Seine Amont (EPAORSA) et la SEMMARIS.

Adopté à la majorité.

4 votes contre : 2 du groupe « Agir » et 2 du groupe « Pour Orly ».

Une abstention de Nicole DURU BERREBI.

7-4 Approbation d'un protocole transactionnel avec la société FESA.

Adopté à la majorité.

4 votes contre : 2 du groupe « Agir » et 2 du groupe « Pour Orly ».

Une abstention de Nicole DURU BERREBI.

7-5 Approbation d'un protocole transactionnel avec la société MUSCINAL.

Adopté à la majorité.

4 votes contre : 2 du groupe « Agir » et 2 du groupe « Pour Orly ».

Une abstention de Nicole DURU BERREBI.

7-6 Protocole de partenariat entre la Ville d'Orly et Immobilière 3F.

Adopté à la majorité.

1 vote contre de Christophe DI CICCIO.

5 abstentions : 2 du groupe « Agir », 2 du groupe « Pour Orly » et Nicole DURU BERREBI.

7-7 ZAC Calmette : cession d'une partie des espaces publics aménagés de l'îlot 7 par Valophis Habitat au profit de la Ville d'Orly (parcelle AE 652).

Adopté à la majorité.

1 abstention de Nicole DURU BERREBI.

7-8 Extension de l'EHPAD La Maison du Saule Cendré

• **Déclassement du domaine public d'une partie des parcelles cadastrées AE 390, AE 395, AE 409, AE 596 et AE 597 au droit de l'avenue Marcel Cachin et de la rue du Docteur Calmette suite aux conclusions de l'enquête publique.**

• **Cession à l'ADEF d'une partie des parcelles cadastrées AE 390, AE 395, AE 409, AE 596 et AE 597 au droit de l'avenue Marcel Cachin et de la rue du Docteur Calmette.**

Adopté à l'unanimité.

7-9 Site Pasteur - Déclassement de la parcelle cadastrée I 126 au droit du parking rue des Aubépines et du cheminement piéton situé entre les parcelles cadastrées I 126 et J 3 suite aux conclusions de l'enquête publique.

Adopté à la majorité.

4 abstentions : 2 du groupe « Agir », 2 du groupe « Pour Orly ».

7-10 Site Pasteur - Désaffectation et déclassement de dépendances du domaine public communal situées 2-4 rue Pasteur.

Adopté à la majorité.

2 votes contre du groupe « Ensemble construisons notre avenir ».

5 abstentions : 2 du groupe « Agir », 2 du groupe « Pour Orly » et Nicole DURU BERREBI.

7-11 Site Pasteur - Approbation de la cession du site au profit de la SADEV et autorisation donnée à la SADEV pour déposer un permis de construire de manière anticipée.

Adopté à la majorité.

2 votes contre du groupe « Ensemble construisons notre avenir ».

5 abstentions : 2 du groupe « Agir », 2 du groupe « Pour Orly » et Nicole DURU BERREBI.

7-12 Autorisation donnée à la Maire de signer le bail en l'état futur d'achèvement conclu avec l'Association pour adultes et jeunes handicapés du Val-de-Marne pour les locaux du futur Institut médico-éducatif.

Adopté à l'unanimité.

7-13 Avenant à la « Convention d'indemnisation réparatrice d'un préjudice sur la Commune d'Orly » entre Île-de-France Mobilités et la Commune d'Orly dans le cadre des travaux du tramway T9.

Adopté à l'unanimité.

7-14 Cession du volume 11 au sein des parcelles cadastrées V 14, 15, 38, 114, 208, 212 et 214 de l'ensemble immobilier Le Clos Saint-Germain rue Louis Bonin, rue Basset et rue du Maréchal Joffre au profit des copropriétaires de l'ensemble immobilier Le Clos Saint-Germain – Retire et remplace la délibération n° D-URB-2021/342.

Adopté à la majorité.

4 votes contre : 2 du groupe « Agir » et 2 du groupe « Pour Orly ».

Une abstention de Nicole DURU BERREBI.

7-15 Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France et d'autres organismes financiers pour l'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communale.

Adopté à l'unanimité.

7-16 Rapport portant demande de subventions pour la réalisation des médiathèques-maisons de quartier des Navigateurs et du Sénia.

Adopté à l'unanimité.

7-17 Rapport portant approbation du bilan de concertation préalable au dossier de création de la ZAC Aurore.

Adopté à l'unanimité.

7-18 Rapport portant approbation du dossier de création de la ZAC Aurore.

Adopté à la majorité.

4 abstentions : 2 du groupe « Agir », 2 du groupe « Pour Orly ».

7-19 Rapport portant approbation du bilan de concertation préalable à la modification n°1 du dossier de création de la ZAC Pierre-au-Prêtre.

Adopté à la majorité.

2 vote contre du groupe du groupe « Ensemble construisons notre avenir ».

7-20 Rapport portant approbation du dossier de création modificatif n°1 de la ZAC Pierre-au-Prêtre.

Adopté à la majorité.

2 votes contre du groupe « Ensemble construisons notre avenir ».

4 abstentions : 2 du groupe « Agir », 2 du groupe « Pour Orly ».

7-21 Rapport portant approbation de la convention de Plan de Sauvegarde de la résidence Anotera à Orly.

Adopté à l'unanimité.

8-1 Installation d'un kiosque à livres – recherche de financements.

Adopté à l'unanimité.

9-1 Approbation du pilotage et du portage du Conseil Local de Santé Mentale « Lucien BONNAFE ».

Adopté à l'unanimité.

9-2 Convention de subventionnement au titre du Pilotage du Contrat Local de Santé 2021 et 2022.

Adopté à l'unanimité.

Vœu présenté par la majorité municipale en soutien aux populations touchées par les catastrophes naturelles liées au réchauffement climatique.

Adopté à la majorité.

34 voix pour, Florence AÏT SALAH est partie avant le vote.

Questions diverses

Nous allons passer aux questions diverses. Nous en avons reçu 20 dont 2 portant sur le même sujet. Je vous rappelle la règle : les questions et leurs réponses doivent tenir dans un délai de 30 minutes et, dans ce cadre, afin que chacun puisse s'exprimer, nous allons alterner les prises de parole.

Monsieur DI CICCIO, merci de poser vos deux questions étant donné qu'elles portent sur le même sujet, à savoir l'école maternelle Joliot-Curie.

Madame la Maire, pouvez-vous s'il vous plait nous ré-expliquer la planification préalable des travaux avant de déplacer des élèves de 2 à 5 ans de l'école maternelle Joliot Curie au Centre de loisirs les Explorateurs sur trois étages, nous communiquer les raisons qui ont poussé notre commune à céder l'aile Frédéric Joliot Curie aux étudiants en sports étude du Paris football Club, et nous communiquer ainsi qu'aux parents et aux enseignants la teneur de l'accord et ou de la convention que vous avez signé avec ce club de football ? Je vous remercie.

Madame La Maire, j'ai été interpellé par des parents et enseignants qui s'inquiètent des conditions dans lesquelles la commune accueille leurs enfants, qui plus est en éducation prioritaire. S'agissant du Centre de Loisirs les Explorateurs transformé en école maternelle, les parents et les enseignants

estiment que cet équipement n'est pas aux normes, dangereux, et non adapté à l'accueil d'un public scolaire en 1^{er} cycle, s'agissant de 250 enfants.

Avez-vous prévu les travaux d'urgence, d'aménagement qui s'imposent afin de rapidement mettre cet équipement public en conformité en terme de sécurité et d'hygiène propice à l'apprentissage en maternelle avec notamment l'installation d'une salle de motricité ?

Ou cette situation est amenée à durer et si oui pendant combien de temps ? Madame La Maire, pensez concevable, normal et juste que des élèves subissent ce genre de conditions d'accueil ?

J'appuie les propos que je tiens sur la documentation qui m'a été transmise par le collectif Orlyzien "Orly dit Non aux expulsions" qui fait état de ces conditions d'insécurité et d'inconfort.

Je crois d'ailleurs savoir que des membres du comité hygiène santé au travail (CHSCT) ont élaboré un rapport à ce sujet, qu'en est-il également de ce rapport ? Je vous remercie.

Je donne la parole à Madame BEN CHEIKH pour la réponse.

Monsieur DI CICCIO - et ma réponse vaut aussi pour la quatrième question de Madame AIT SALAH sur le même sujet -, vous le savez, nous sommes engagés dans un programme d'investissement pour nos écoles. Ce programme répond à notre volonté d'offrir les meilleures conditions d'apprentissage à nos enfants et s'inscrit dans une augmentation des effectifs scolaires sur notre ville. Je l'ai dit dans les communiqués : nous avons déjà terminé le beau chantier de Noyer Grenot. Au niveau de Joliot-Curie, nous avons en projet la construction d'un nouveau groupe scolaire. Le temps des travaux de construction, pour répondre à l'augmentation des effectifs, nous avons effectivement été contraints de faire des transferts. Les enfants des deux maternelles Joliot Curie ont été réunis dans l'école Joliot Curie B. Cette école abritait les classes de CP dédoublées de Joliot-Curie A, l'accueil de loisirs élémentaire, et non pas celui des explorateurs et à un autre étage les salles de classe du Paris Football Club. Je rappelle que le Paris Football Club est sous convention d'occupation précaire et paie un loyer à la ville pour ces locaux. Nous avons donc demandé au Paris Football Club d'intégrer de nouveaux locaux devenus disponibles dans une partie de l'école Frédéric Joliot-Curie. Voilà, les choses remises dans le bon ordre, Monsieur DI CICCIO.

Concernant les travaux d'adaptation de l'école Joliot Curie B à l'accueil des 250 élèves de maternelle du secteur, nous les avons réalisés en un temps record, avec des concertations largement altérées par les différents confinements. Toutefois, toutes les décisions ont été validées

lors d'échanges avec l'Education nationale (Inspecteur d'éducation nationale et directrice). Les sollicitations des parents sont pour une grande partie légitimes et nous mettons un point d'orgue à y répondre en fonction des faisabilités techniques. Nous les avons d'ailleurs réunis lundi 11 octobre. Des solutions transitoires ont été proposées et seront mises en œuvre. Je vous propose d'adresser à l'ensemble des membres de notre conseil le compte rendu de cette réunion pour que vous ayez l'ensemble des éléments.

La commission de sécurité en date du 6/08/2021 a émis un avis favorable à l'ouverture de l'école pour des enfants de maternelle sur les 3 niveaux.

Madame AIT-SALAH, je vous remercie de poser votre première question.

1/ Soutien des jeunes bacheliers.ères dans les démarches d'orientation et d'accès aux études supérieures

A Orly, chaque année, la ville organise la cérémonie de félicitation des bacheliers.ères. A cette occasion ils/elles remplissent un questionnaire sur la suite de leurs études. Cette année, un certain nombre d'entre elles/eux n'ont pas eu d'affectation via la plateforme « Parcours sup » et n'ont pas bénéficié du soutien d'« SOS Rentrée » faute d'information. Pour rappel, pour les élèves d'Orly en lycée général, technologique ou professionnel, l'année scolaire 2020-2021 a été particulièrement éprouvante. À la situation sanitaire s'est ajouté la mise en place des réformes des lycées et du baccalauréat prônant « l'individualisation des parcours ». Faute de moyens en face des ambitions affichées par le gouvernement en matière d'éducation, se projeter vers des études et obtenir l'orientation désirée est plus compliqué que jamais. Ainsi, même si la ville ne peut être comptable des effets de la politique nationale, il est plus que nécessaire au moins d'évaluer l'efficacité des dispositifs municipaux en matière d'accompagnement des jeunes bacheliers.ères. Re questionner les jeunes qui ont répondu au questionnaire pourrait être un des indicateurs pour savoir combien sont-ils/elles à avoir pu réaliser leurs projets d'études, notamment les jeunes de la cohorte 2019.

Pour la rentrée universitaire 2022, que compte faire la ville pour renforcer l'offre de soutien actif à l'accès aux études supérieures des bacheliers.ères d'Orly et plus particulièrement pour celles et ceux dont les familles sont défavorisées socialement ?

Je donne la parole à Monsieur KERMANI pour la réponse.

Pour votre information, la soirée des bacheliers 2021 se tiendra le vendredi 26 novembre. Pour ce qui est du dispositif « SOS rentrée », la ville poursuit son partenariat avec le département. Pour 2022, la

direction de la jeunesse et celle de la communication préparent un plan de communication sur les aides et actions mises en œuvre localement : dispositif BAC + 4, aide à la rentrée scolaire pour les lycéens (CCAS), dispositif d'accompagnement individualisé pour les décrocheurs, et les rendez-vous organisés par la ville et les centres de formations intervenant sur le territoire en direction des jeunes Orlysiens : CFI, Lycée Guillaumin...

Monsieur BOURIACHI, merci de lire votre première question.

1/ Madame la Maire, avez-vous une date à nous communiquer pour la stèle commémorant les crimes coloniaux ?

Monsieur BOURIACHI, la stèle a été posée ce jour. Les associations et collectifs de mémoire pourront s'y recueillir dès à présent.

Madame AIT SALAH, merci de lire votre deuxième question. La réponse qui va être apportée par Mme Stéphanie BARRÉ vaut également pour la neuvième question de M. BOURIACHI qui a trait au même sujet.

2/ Centre municipal de santé Gisèle Halimi, plus de médecins généralistes

Décidément, le centre municipal de santé fraîchement inauguré en mai dernier, connaît des difficultés qui entachent la qualité du service public territorial. Après les départs de médecins généralistes début 2021, depuis octobre il n'y a plus qu'un médecin sur quatre en exercice. Les usagers.ères ont été invité.es à chercher sur la plate forme privée « Doctolib » un médecin de remplacement puisque le centre ne pouvait plus assurer la continuité du service public municipal. Pour les malades les plus vulnérables économiquement, handicapés, en longues maladies ou sans connexion à internet, la rupture du lien avec le centre municipal a été douloureusement vécue. De plus, le deuxième étage reste étrangement vide d'activités médicales. Pourquoi les activités du centre municipal de santé Gisèle Halimi connaissent tant de problèmes de fonctionnement ?

Je donne la parole à Madame BARRÉ pour la réponse.

Madame AIT SALAH, Monsieur BOURIACHI, la question de la difficulté de recrutement des médecins n'est pas une question propre à Orly. Nous y faisons face comme de nombreuses communes alentours et nous sommes pleinement mobilisés pour tenter d'y remédier au bénéfice des Orlysiens. Si nous nous sommes engagés dans l'ouverture d'un Centre municipal de santé moderne alors que cela n'est pas une compétence communale, c'est bien parce que nous sommes convaincus de l'importance du rôle joué par la santé publique. Cette question étant, je

le disais, de première importance, je vais vous relater la situation avec détails et précisions.

Au cours du mois de septembre, le Centre municipal de santé a été informé du souhait de départ de 2 médecins généralistes remplaçants (départs effectifs les 17/09 et 07/10), de l'arrêt maladie d'un médecin généraliste jusqu'au 7 novembre sachant qu'il devait assurer l'intérim d'un médecin généraliste durant sa période de congés tout le mois de septembre. Par ailleurs, ce médecin nous a fait part le 7/10 de sa décision de démissionner à l'issue de la période d'arrêt maladie.

Ces difficultés concernent uniquement les médecins généralistes. Les autres pôles du CMS Gisèle Halimi (médecine de spécialité, dentaire, infirmerie) fonctionnent normalement.

Cette situation a conduit à mettre en place une prise en charge particulière des patients suivis dès le 13 septembre :

- Les patients se présentant dans le cadre d'une urgence médicale ont été orientés vers la Maison de santé d'Orly et vers les hôpitaux de secteur ;
- Les demandes de renouvellement d'ordonnance sont orientées vers les infirmières dans un premier temps, qui relaient ensuite auprès du médecin généraliste présent ;
- Les infirmières effectuent des pré-visites à domicile à la demande des patients et relaient auprès du médecin généraliste ;
- Tous les patients concernés par l'absence de leur médecin généraliste ont été contactés téléphoniquement pour communiquer sur la situation conjoncturelle, annuler leurs éventuels rendez-vous, les orienter vers un praticien le cas échéant et les informer qu'un autre rendez-vous leur serait donné dès lors que les recrutements d'autres médecins généralistes seraient effectifs.

La ville met tout en œuvre en termes de recrutement et d'ajustements :

- Accord de la collectivité quant à la demande d'augmentation du nombre d'heures du médecin généraliste présent (de 18h à 22h par semaine) pour une durée de 6 mois
- Recours à l'intérim et au remplacement
- Recrutement d'un médecin généraliste au 1^{er} décembre (25h par semaine)
- Communication diffusée au sein des réseaux médicaux (via les réseaux sociaux, communications par mails et téléphoniques). Plus de 250 mails ont été transmis

- A ce jour, une candidature reçue le 12/10 d'un médecin généraliste qualifié en pédiatrie pour un temps plein
- Un entretien avec un médecin gynécologue effectué en attente d'une potentielle candidature effective

Enfin, un "retour d'expérience" sur la situation et les facteurs y ayant concouru sera effectué avec les équipes (analyse des facteurs externes et internes, sécurisation des situations, accompagnement managérial et RH, mise en place de mesures correctrices et préventives, etc.).

Monsieur BOURIACHI, je vous remercie de lire votre deuxième question.

2/ M. RADJOUH, comment expliquez-vous que l'ancienne animatrice du Centre Social Andrée Chedid a reçu un recommandé avec AR daté du 18 juin 2021, l'informant de la décision du conseil municipal portant sur la suppression de son poste qui s'est tenu le 1^{er} juillet 2021 soit 13 jours après la rédaction du courrier. Dois-je comprendre Mr RADJOUH qu'à votre talent de grand photographe animalier s'ajoute un don de voyance ?

Je donne la parole à Monsieur RADJOUH pour la réponse.

Il s'agit d'une erreur. La restructuration de la direction jeunesse a été validée par le comité technique du 21 mai 2021 et nécessitait *in fine* un passage en conseil municipal. Là est l'erreur : le courrier aurait dû partir après.

Madame AIT SALAH, je vous remercie de lire votre troisième question.

3/ Les effectifs des classes de CP sont de 12 élèves selon les directives de l'Éducation nationale. Il apparaît qu'à l'école Joliot Curie, l'effectif des CP est monté à 15 élèves. Pouvez-vous nous communiquer le nombre et les effectifs des classes de CP des écoles de la ville ?

Je donne la parole à Madame BEN CHEIKH pour la réponse.

La directive est effectivement de 12 élèves mais en fonction de ses moyens, la Directrice des services départementaux de l'Éducation nationale peut décider de faire osciller les effectifs jusqu'à 15 élèves par classe pour les niveaux de CP et de CE1 en REP +.

Monsieur BOURIACHI, je vous remercie de lire votre troisième question.

3/ M. RADJOUH, le poste d'animatrice du centre social a été supprimé au CM de Juillet, mais cet été c'est l'agent d'accueil du centre social qui a accompagné les familles en séjour et réalisé les activités alors que ça ne fait pas parti de sa fiche de poste. Comment expliquez-vous ce dysfonctionnement ?

Je donne la parole à Monsieur RADJOUH pour la réponse.

Monsieur BOURIACHI, nous ne sommes plus à l'ère du taylorisme où à une personne équivaut une tâche unique. Nous sommes à l'ère de la polyvalence. Un agent peut être amené à effectuer des tâches non listées dans son profil de poste qui, je le rappelle n'a pas de valeur contractuelle.

Madame AIT SALAH, merci de passer à votre cinquième question, Madame Imène BEN CHEIKH ayant déjà répondu à votre quatrième question lors de sa réponse à M. DI CICCIO.

5/ Plan de mobilité durable et transition climatique il faut s'en donner les moyens.

La ville depuis plus de 20 ans connaît des aménagements urbains importants qui n'ont jamais pris en compte les questions environnementales. C'est pourquoi nous ne disposons pas dans notre ville de circulations piétonnes et vélos de qualité.

Tout dernièrement, l'itinéraire cyclable créé le long du tramway T9 n'a pas été aménagé sur le tronçon qui dessert Orly. Par ailleurs, les ZAC en cours, au pourtour de la future gare de la ligne 14, qui vont densifier cette partie haute de la ville, augmenteront certainement les embouteillages et les contraintes de réalisation du « plan de mobilité durable ». La concertation avec les habitants a été lapidaire, voire impossible et finalement très opaque, le plan étant déjà décidé par la municipalité et le conseil de quartier n'a été qu'une chambre d'enregistrement.

Les premiers aménagements de « pistes cyclables » livrés avenue de l'Aérodrome sont sommaires et potentiellement accidentogènes car ils enclavent les cyclistes entre deux files de voiture, en circulation et stationnement. Les ralentisseurs, avenue Adrien Raynal, permettront limitation de vitesse des voitures.

Enfin, ce plan de mobilité durable passe par un débat de fond avec les habitants.es sur la nécessité de moins utiliser la voiture au bénéfice des transports en commun, du vélo et de la marche à pied, après l'arrivée du T9 et en attendant la station de métro M14. Il s'agirait notamment d'engager une refonte de nombreux trottoirs de la ville et du stationnement des véhicules, la création de zones 30, voire de zones de rencontre dans le centre ancien, et l'aménagement de pistes cyclables sécurisées et notamment dissociées de la circulation automobile.

Pouvez-vous nous donner le dossier complet du projet et le plan PMD (les diagnostics de départ, les résultats du questionnaire diffusé par le cabinet VIZEA,

ses préconisations, les budgets et demandes de subventions, le chronogramme) ?

Je donne la parole à Monsieur BAUM pour la réponse.

Madame AIT SALAH, je rappelle que le dossier complet du Plan de mobilité durable vous a été communiqué par deux fois. Une première fois lors du Conseil municipal du 1^{er} avril 2021 où nous avons voté les demandes de subvention. La seconde fois quand vous l'avez sollicité auprès du cabinet. Ce document reprend les budgets et le calendrier de mise en œuvre. Nous vous adresserons sans difficulté en complément le diagnostic du cabinet Vizea et le résultat du questionnaire.

Monsieur BOURIACHI, nous vous écoutons pour votre quatrième question.

4/ M. RADJOUH, pour quelle raison le poste de « Direction des affaires culturelles et artistiques » n'est pas passé au comité technique ? Pour quelle raison, pour cette création de poste qui n'existait pas pour la saison 2020-2021, il n'y a pas eu d'information de la création du poste sur l'intranet de la ville à destination du personnel communal pour que celui-ci puisse postuler, aviez-vous déjà fléché une personne précise dessus ?

Je donne la parole à Monsieur RADJOUH pour la réponse.

Le poste de Directeur des affaires culturelles et artistiques est passé au comité technique du 21 mai 2021 dans le cadre de la présentation de la réorganisation du pôle culture et vie locale. Des redéploiements de poste ont été effectués ne nécessitant pas de déclaration de vacance de postes.

Monsieur BOURIACHI, je vous remercie de lire votre cinquième question.

5/ M. RADJOUH, le poste de Directrice des médiathèques étant vacant, pouvez-vous nous garantir une impartialité totale quant à la désignation de la prochaine Directrice, car selon certaines sources celui-ci est déjà fléché pour la belle fille d'un élu ?

Je donne la parole à Monsieur RADJOUH pour la réponse.

Monsieur BOURIACHI, ce poste fera l'objet d'un processus classique de diffusion et de recrutement.

Monsieur BOURIACHI, je vous remercie de lire votre sixième question.

6/ M. RADJOUH, la DGA RH occupait encore peu le poste de DRH, n'y a-t-il pas une incompatibilité ?

Je donne la parole à Monsieur RADJOUH pour la réponse.

Aucune incompatibilité ni aucune contre-indication à ce qu'un directeur général adjoint ou un directeur de pôle occupe des fonctions de directeur de service.

Monsieur BOURIACHI, je vous remercie de lire votre septième question.

7/ M. RADJOUH, pourriez-vous nous donner les raisons du départ du Directeur de la jeunesse et des sports et celui du directeur de l'état civil ?

Je donne la parole à Monsieur RADJOUH pour la réponse.

C'est la vie ordinaire d'une administration, avec des arrivées et des départs qui se font à la fois pour des raisons professionnelles ou personnelles.

Monsieur BOURIACHI, je vous remercie de lire votre huitième question.

8/ Madame la maire, combien ont coûté les différentes retransmissions des conseils municipaux ? Quel en est le coût à l'unité ?

Monsieur BOURIACHI, nous avons retransmis le conseil municipal par 4 fois, dans le cadre de la tenue à huis clos des séances et comme le prévoit notre règlement intérieur. Ces 4 retransmissions ont coûté au total 12 720 euros TTC : celle du 4 juillet a coûté 3 360 euros TTC les autres 3 120 euros TTC.

Monsieur BOURIACHI, nous passons à votre dixième question, Madame BARRÉ ayant déjà répondu à votre neuvième question relative au centre municipal de santé.

10/ Madame la Maire, pouvez-vous démentir les rumeurs et nous dire si vous allez continuer à occuper votre fonction de Maire et de Conseillère Départementale jusqu'à la fin de vos mandats ?

Monsieur BOURIACHI, vous-même vous dites régulièrement victime de la rumeur. Alors de grâce, ne colportez pas de rumeurs.

Monsieur BOURIACHI, je vous remercie de lire votre onzième question.

11/ Madame la Maire, nous avons appris que la municipalité avait porté plainte pour vraisemblablement des vols commis à la cuisine centrale. Pour quelles raisons le vol d'enveloppes contenant de l'argent dans un coffre-fort fermé se trouvant dans un bureau fermé à clefs au sein du centre social Andrée Chédid lui aussi fermé et sous alarme n'a pas eu la chance de connaître le même dénouement ?

Je donne la parole à Monsieur CHAZOTTES pour la réponse.

Monsieur BOURIACHI, nous avons déjà répondu à votre question relative au vol d'enveloppes par deux fois dans le cadre des questions diverses du 1^{er} avril 2021 et du 3 juin 2021.

Monsieur BOURIACHI, je vous remercie de lire votre douzième question.

12/ Madame la Maire quelles sont les personnes habilitées à visionner les vidéos saisies par les caméras de vidéosurveillance ?

Je donne la parole à Monsieur CHAZOTTES pour la réponse.

La liste des agents, élus et agents des services de Police habilités à visionner les images au sein du Centre de supervision urbain a fait l'objet d'une déclaration en préfecture.

Monsieur BOURIACHI, je vous remercie de lire votre treizième question.

13/ Madame la Maire, le samedi 2 octobre 2021 nous avons assisté à des scènes surréalistes lors du match de basket de nos Séniors Fille 1, évoluant en National 2, à plusieurs reprises les arbitres ont dû arrêter le match car des fuites venant du toit rendaient le terrain glissant et dangereux, les lumières sont insuffisantes, le tableau de marques fonctionnait en discontinu et l'affichage des 24 secondes au-dessus des paniers était en panne, pouvez-vous nous rassurer sur la remise en état de l'ancien Gymnase DESNOS ?

Je donne la parole à Monsieur CHAZOTTES pour la réponse.

Monsieur BOURIACHI, les problèmes d'infiltration du toit du gymnase Desnos sont pris en charge par les services techniques. Les plombiers ont effectué cette semaine un diagnostic approfondi de l'étanchéité puis les réparations nécessaires. Concernant le tableau de marque et les panneaux des 24 secondes, les électriciens de la ville ont vérifié l'installation et il s'avère que c'est un problème technique du matériel de la section basket. Un prestataire spécifique doit intervenir afin de résoudre la question. Pour ce qui est du changement des luminaires, il est inscrit au programme des travaux pour 2022 après vote du budget primitif.

Vœu présenté par la majorité municipale en soutien aux populations touchées par les catastrophes naturelles liées au réchauffement climatique.

Considérant les conséquences irréversibles du réchauffement climatique sur notre planète,

Considérant le cri d'alarme du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et le sixième rapport d'évaluation de l'ONU qui dresse un état alarmant de la situation mondiale,

Considérant l'urgence de lutter contre le réchauffement climatique pour préserver les ressources naturelles et protéger les populations,

Considérant la multiplication des catastrophes climatiques (incendies, inondations) qui ont frappé cet été de nombreux pays, en Grèce, en Turquie, en Tunisie, à Haïti, en Algérie, en Allemagne, en Amérique du Nord et du Sud, en Russie,

Considérant les drames humains vécus par ces populations, le nombre de vies ôtées de civils, de militaires et pompiers chargés de lutter contre les feux, les inondations et de sauver des vies,

Le conseil municipal d'Orly :

Affirme sa solidarité avec les populations sinistrées,

Exige que lors de la 26^{ème} conférence annuelle de l'ONU sur le climat (COP26) qui aura lieu en novembre 2021, de réelles solutions politiques ainsi qu'un plan d'investissement important pour accompagner la transition énergétique soient apportés par les Etats,

Attribue une subvention exceptionnelle de 2000 euros à la Croix Rouge Internationale pour aider les populations sinistrées.

Le Vœu est adopté par 34 voix pour, Madame AIT SALAH ayant quitté la séance avant le vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal d'Orly est levée à 23h30.

La secrétaire de séance
Sana EL AMRANI



La Maire d'Orly
Christine JANODET

